

Pendant plus de 45 ans, il a servi l'Association de l'aviation civile internationale (OACI) avec classe et fierté. En sa qualité de président du Conseil de l'OACI, il a sillonné le globe un nombre incalculable de fois, au cours des deux dernières décennies, rencontrant têtes couronnées, chefs d'État et chefs de gouvernement. Toujours suprêmement diplomate. Toujours ambassadeur par excellence de l'OACI et de sa mission, dont le but est de rendre le monde de l'aviation plus sécuritaire, plus fiable et plus efficace pour le bénéfice de tous.

Dans cette entrevue exclusive, à la veille de l'ouverture officielle des nouveaux quartiers généraux de l'OACI, le Dr. Assad Kotaite, président du Conseil de l'OACI, fait quelques réflexions sur les débuts de sa carrière et sur certains des plus grands défis et succès de l'Organisation, à l'approche du prochain millénaire.

Dr Kotaite, depuis 45 ans déjà, presque aussi longtemps que l'existence même de l'OACI, vous avez été la figure de proue du monde de l'aviation civile. En tant qu'étudiant en droit dans votre Liban natal, y songiez-vous déjà?

Absolument pas. En fait, exerçant mon métier d'avocat à Beyrouth en 1948-49, j'avais commencé ma carrière de légiste avec deux objectifs en tête. Enseigner le Droit, ou m'impliquer dans le domaine des Affaires internationales. Pour être parfaitement franc, le champ spécialisé de l'aviation civile ne m'avait jamais traversé l'esprit.

Qu'est-ce qui vous a fait changer d'avis?

Ma vie a pris un nouveau tournant, en 1953, lorsque qu'on m'a élu au poste de directeur des Services légaux de la direction de l'aviation civile du Liban, avec la responsabilité des ententes internationales et des relations extérieures. En tant que tel, je suis devenu membre du comité légal de l'OACI conseillant mon pays dans les négociations bilatérales. Trois ans plus tard, on m'a nommé Représentant du Liban au Conseil de l'OACI.

Ce furent mes premiers contacts avec l'Organisation et j'ai réalisé que j'avais trouvé ma vraie vocation. L'OACI combinait mes deux objectifs: les Affaires internationales et le Droit.

Avez-vous jamais pensé qu'un jour vous seriez nommé au poste le plus prestigieux de l'OACI...et que vous y seriez réélu pour cinq mandats?

ENTREVUE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE L'OACI, DR. ASSAD KOTAITE

Jamais. À la réflexion et en toute modestie, mes débuts m'ont parfaitement entraîné pour ce poste et je crois que j'y ai gagné une formidable expérience dans l'art complexe et délicat de la négociation. J'ai appris comment trouver une solution acceptable aux attentes des différentes parties impliquées ayant la plupart du temps des priorités différentes et souvent largement conflictuelles.

J'ai découvert au fil des ans, que le vrai secret d'une négociation réussie réside dans l'identification d'un terrain commun d'entente, quelque petit qu'il soit, et de bâtir sur ce terrain. Cela n'est peut-être pas la solution idéale, mais au moins c'est une aire de travail acceptable pour tous. De plus, je suis convaincu que dans le domaine des Affaires internationales, on doit à tout prix éviter les confrontations. Il est essentiel d'écouter toutes les parties et de prendre en considération tous les points de vue.

Pouvez-vous me citer un exemple récent pour illustrer cette philosophie?

On n'a qu'à penser à la crise du 24 février 1996 provoquée par la destruction de deux aéronefs civils au large de Cuba. Le gouvernement cubain proclamait qu'il protégeait la souveraineté de son espace aérien. Le gouvernement américain protestait que l'avion non armé avait été descendu au-dessus d'un espace aérien international.

À la demande des États-Unis, le Conseil a étudié l'incident. À la lumière du débat durant lequel les deux parties, Cuba et les États-Unis, ont présenté leur point de vue et prenant pour acquis qu'aucun État ne devrait utiliser d'armes contre un avion

civil, le Conseil a adopté à l'unanimité une résolution à cet effet que j'ai moi-même présentée.

En juin, de la même année, le conseil de l'OACI a étudié le rapport d'investigation qu'une équipe de l'OACI avait effectué sur l'incident et a unanimement adopté ma résolution. Celle-ci a été transmise avec le rapport, au Conseil de sécurité des Nations unies, qui, à toute fin pratique, a endossé la résolution.

Vous semblez mettre beaucoup d'emphase sur le terme souveraineté.

La mission de l'OACI repose sur le fait que chacun des 184 États membres est souverain et possède la souveraineté de son espace aérien. La mise en action des recommandations de l'OACI est laissée à la discrétion de chaque État individuel souverain. Cependant, on doit se rappeler que la raison d'être de ces recommandations réside dans la sécurité de l'aviation civile et que si un État décide de ne pas les suivre, il est obligé d'en avertir l'OACI et d'en expliquer les raisons.

Est-il arrivé qu'une recommandation de l'OACI ait été refusée par un ou plusieurs États?

Jamais. Et nous sommes particulièrement fiers de ce fait. Si une recommandation n'est pas mise en application, soit par manque de volonté politique ou de moyens financiers, il n'est jamais arrivé qu'un État ait catégoriquement refusé d'obtempérer à un édit. Cela est particulièrement important, si l'on garde à l'esprit qu'à travers ses 52 ans d'existence, l'OACI a été confrontée à de dramatiques changements à travers le